



Garanties exclues suite accident matériel.

Par **LAVERNY**, le **27/01/2008** à **18:32**

Bonjour- Un ami m'a prêté une remorque porte voiture laquelle était tractée par un véhicule appartenant à un autre ami. Ce dernier a donné toutes les indications sur cette remorque à sa compagnie d'assurance avant le déplacement pour la garantir en c

Par **jeetendra**, le **28/01/2008** à **10:18**

bonjours, si la remorque fait plus de 750 kilogrammes, pour certaines compagnies d'assurances 500 kilogrammes, il faut une assurance spécifique pour la remorque, l'assurance de la voiture qui tracte ne suffit pas.

Avez vous un document de l'assureur prouvant que la remorque porte voiture a fait l'objet d'une assurance, il faut voir si les conditions posées par l'assureur pour faire jouer sa garantie ont été respectées, cordialement

Par **LAVERNY**, le **28/01/2008** à **13:56**

Merci JEETENDRA et bonjour - En fait suite à une erreur de manip, mon message n'a pas été correctement transcrit.

La remorque fait plus de 750 Kg - La demande s'est faite par téléphone auprès de l'assureur qui a dit qu'il établirait et ferait une attestation simplement s'il arrivait quelque chose; dans le cas contraire aucune facturation ne serait établie (en quelque sorte un geste commercial...) - L'assureur a redit à mon ami que faute d'avoir été précis, lors de la demande de garantie,

l'assurance pour la remorque serait au tiers.. Ce qui est inquiétant c'est que nous ne savions pas au départ qu'il fallait préciser "tous risques ou au "tiers" et que l'assureur lui même n'a demandé aucune précision. Voilà voilà. Bonne journée.Cdt .A.L.

Par **jeetendra**, le **28/01/2008** à **19:59**

bonsoir, l'assureur lui il s'en remet à ce que vous lui dites, si vous êtes imprecis ou vague il le sera aussi, surtout que la transaction se fait par telephone, cordialement